

L'extraction massive de granulats dans le lit mineur de la Loire a conduit, conjointement avec l'effet du barrage de Grangent, à un dysfonctionnement géomorphologique important de la Loire.

L'ACTIVITÉ PASSÉE

Le périmètre du SAGE a fait l'objet d'extractions intenses de granulats (220 gravières soit 3.2 km²): prélèvements de 5 millions de m³ en lit mineur entre 1955 et 1980, avec une cadence de 200 000 m³/an. (données Sogréah 2000). Ces exploitations ont permis de fournir une grande partie des matériaux nécessaires à la reconstruction du département d'après guerre.

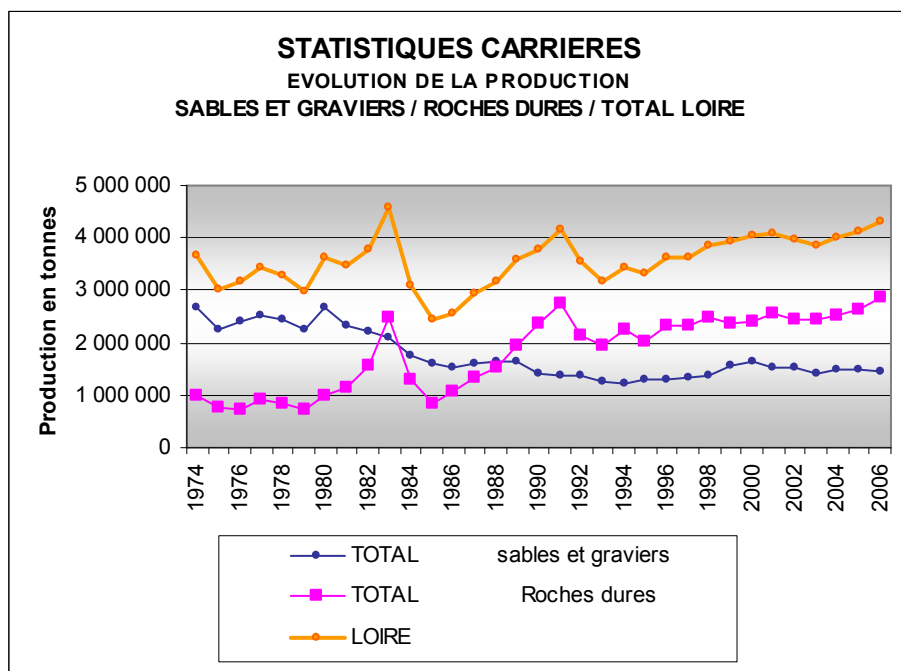
Le charriage naturel théorique de la Loire étant estimé à 10 000m³/an, on estime que l'extraction de ces matériaux a contribué à l'abaissement d'un mètre du lit.

Aujourd'hui, notre secteur conserve la trace de cette activité passée: anciennes gravières (quelques unes sont réhabilitées) et pose notamment la question du risque de capture (cf. document « Géomorphologie »).

L'ACTIVITÉ ACTUELLE

Au 1er janvier 2007, il y avait 12 carrières soumises à autorisation préfectorale dans le périmètre du SAGE:

- 8 en exploitation (7 dans le lit majeur, 1 en terrasse),
- 4 en cours de remise en état.



La production en sables et graviers est en 2006 d'environ 1,5 millions de tonnes, soit 36 % de la production du département. Elle correspond à celle enregistrée depuis 2001. Ces granulats sont entièrement et uniquement utilisés pour la fabrication des bétons (Préfabrication ou Béton Prêt à l'Emploi).

Les rapports réalisés par la DRIRE montrent que depuis 1973, les quantités fluctuaient beaucoup jusqu'en 1990, avec une forte tendance à la baisse de production (diminution de la production de 3.7%/an entre 1974 et 1994). Depuis les années 90, la production stagne avec une faible reprise en 2000 (forte activité du BTP).

Les autorisations délivrées depuis 1996 représentent une superficie totale de 152 ha (éloignées des cours d'eau). La superficie exploitée annuellement est de l'ordre de 20 à 25 ha.

Les réserves autorisées n'excèdent pas 4 années: 2 entreprises /7 n'ont plus de réserves exploitables.

Le besoin en matériaux reste important (7 à 8 tonnes/habitant/an).

Aujourd'hui, le département de la Loire importe du Rhône et de la Saône et Loire environ 700 000 tonnes de matériaux.

Le projet de SDAGE prévoit un objectif de réduction des extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur de 4%/an.

SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DES CARRIÈRES

Afin de mettre en adéquation les besoins de matériaux et la production, chaque département doit établir un Schéma Départemental des Carrières (SDC). Le SDC doit constituer un document d'orientation pour la profession de l'industrie extractive, et un instrument d'aide aux avis administratifs. Les autorisations délivrées doivent être compatibles avec les orientations du Schéma ; celles-ci donnent des préconisations relatives à la bonne insertion des carrières dans le paysage, la préservation de l'identité des paysages et des sites d'importance patrimoniale et touristique, la protection de la ressource en eau et une gestion économe de la matière première.

Le SDC est révisé au moins tous les 10 ans et devra être rendu compatible avec le SDAGE et le SAGE dans un délai de 3 ans.

Sur la Loire, le schéma des carrières (22 novembre 2005) comprend:

- Un zonage organisé en 3 classes et des règles d'implantation associées,
- Des cartes,
- Les conditions de réaménagement après exploitation.

Ces éléments tiennent compte des zones de contraintes fortes délimitées dans le cadre de l'étude hydrogéomorphologique de 1996.

L'espace de liberté du fleuve (cf. fiche « géomorphologie), tel que défini dans le cadre de l'étude de l'Évolution de l'enfoncement du lit mineur de la Loire amont (Ecoles Nationale des Mines de St-Etienne dans le cadre du PLGN II, sur commande de la DDE 42), est pris en compte dans les autorisations délivrées pour l'extraction de matériaux.

Dans le Rhône et la Haute-Loire, les SDC ont été approuvés respectivement le 18 juillet 2001 et le 18 Décembre 1998.

DIAGNOSTIC:

Le périmètre du SAGE a fait l'objet d'extractions intenses de granulats : 220 gravières soit 3.2 km², prélèvements de 5 millions de m³ en lit mineur entre 1955 et 1980.

Aujourd'hui, le secteur conserve la trace de cette activité passée: anciennes gravières (quelques unes sont réhabilitées) dont la capture par le lit de la Loire peut provoquer une érosion régressive (à l'amont) et/ou progressive (à l'aval) avec un abaissement du lit.

L'activité d'extraction continue (1,5 millions de tonnes en 2006) avec une réglementation plus stricte qui tient compte de l'espace de liberté du fleuve.